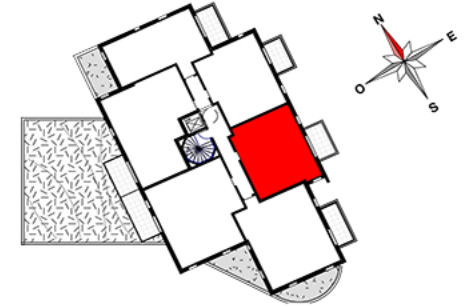


Entrée



Logement	A104	Type	T2
Premier étage			



SURFACES HABITABLES	
CHAMBRE	11.23 m <sup>2</sup>
SEJOUR-CUISINE	24.59 m <sup>2</sup>
SDE	5.35 m <sup>2</sup>
DGT	5.65 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE TOTALE</b>	<b>46.82 m<sup>2</sup></b>
BALCON	6.40 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE A VIVRE</b>	<b>53.22 m<sup>2</sup></b>
20 mars 2024	

PROVISOIRE

**Nota :**  
Le présent document est établi sur la base du dossier de Permis de Construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution. Les poutres, poteaux, soffites et faux-plafonds n'apparaissent donc pas systématiquement. Les éléments de mobilier, meubles et plans de travaux, ne sont placés qu'à titre indicatif. Selon les configurations, la baignoire peut être remplacée par un receveur de douche et le placard de la chambre principale peut être démontable pour rendre l'accessibilité PMR.

**LEGENDE**

VRE : volet roulant électrique  
VR : volet roulant  
F : fenêtre  
OB : fenêtre oscillo battant  
PF : porte-fenêtre  
PF-F : porte-fenêtre+Fixe  
All.PL : allège pleine  
All. vitrée : allège vitrée

Soffite, poutre, faux-plafond 2.20m ht. min.  
Chaudière murale Gaz  
Talutage

Prise étanche  
Tableau électrique  
Gaine technique  
Meuble cuisine

Revêtement PVC ou stratifié suivant notice  
Carrelage  
SDB/SDE Au droit de la douche ou de baignoire  
Accessibilité PMR